Organiéparatifs des opérations de maintien de la paix organisées à titre volontaire et rès un payant pas de caractère coercitif.

s troup

19 n'et les vues du Canada

en de l'espère que je ne manquerai pas à l'humilité si je profite de l'occasion pour e secresignaler les contributions faites par différents pays à l'étude sur le maintien de la mbres paix effectuée au Comité des 33. Ces contributions ont fait l'objet d'un compte t d'autrendu dans les documents A/AC.121/11 à 19 et toutes, je crois, méritent d'être nations étudiées par les délégations qui ont, par le passé, participé aux opérations de cet à maintien de la paix de même que par celles qui s'intéressent et s'intéresseront à la question. Le commentaire présenté par le Canada dans le document é des A/AC.121/17 traduit un effort très considérable pour consigner nos vues sur la iservaire signification et les détails techniques des opérations de maintien de la paix. La par Cest dans la section consacrée à l'entraînement en particulier que les dirigeants ès vas du Canada se sont efforcés d'énoncer clairement ce qu'est le maintien de la paix aix d'use quelle sorte d'effectif il a besoin. Il y a également une foule de détails sur les voilà un dispositions qu'il faut prendre au préalable, y compris une copie d'un modèle r un défentente sur le statut des forces.

En concluant cet examen général de la question du maintien de la paix, i Canadelle que la situation se présente à la vingt-troisième session, j'ai tenu compte fin d'ide notre expérience passée et de nos espoirs face à l'avenir. Nos espoirs se relat fundent sur la conviction que les mésententes passées, notamment entre les lour legiandes puissances représentées ici, disparaîtront enfin pour que les futures pliquer opérations de maintien de la paix puissent être menées dans des conditions l'institugénéralement acceptables. Je dois dire également que nos espoirs seront encore ce buildes grands si on élimine une fois pour toutes le déficit de vieille date que e qui connaît le budget des Nations Unies par suite des désaccords passés quant au existe financement des opérations de maintien de la paix. Nous regrettons beaucoup é des 3 que ce problème persiste, car il mine la confiance à l'égard de notre Organisation n pour el exerce un effet déprimant sur tous ceux qui ont vraiment fait leur possible ficier pour accorder un appui financier ou autre à l'Organisation. Je demande donc instamment à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de voir quelle ierche: contribution ils pourraient verser à brève échéance pour donner suite au conation sensus auquel on en est arrivé le premier septembre 1965, consensus qu'ont or. No sanctionné les résolutions 2053(A)XX, 2249(S-V) et 2308(XXII). Au fur mité se à mesure que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire des Nations a sécuriunies, il sera de plus en plus approprié de poser des gestes magnanimes envers à, mon notre Organisation. J'aimerais par conséquent exprimer le vœu qu'avant le e, auc vingt-cinquième anniversaire, ces contributions volontaires et supplémentaires, es ét de qui sont nécessaires, auront été versées, que le déficit soit éliminé et qu'on puisse erciti de livisager l'avenir, ainsi que le secrétaire général l'a souvent répété, avec un cerne liegain d'espoir et de confiance.